

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 25

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 30 Juin 2016

SEANCE PUBLIQUE DU 30 Juin 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT

OBJET

Compte Administratif pour l'exercice 2015 (budget principal et budgets annexes)

**Direction Générale des Services
Direction des finances
1.24.07**

PRESENTATION

Le compte administratif (CA) est le document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget.

A cette fin, il compare :

- d'une part, les prévisions et autorisations se rapportant à chaque chapitre et chaque article du budget ;
- d'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et de mandats.

Le compte administratif constate le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement, ainsi que les restes à réaliser. Par ailleurs, une décision d'affectation des résultats doit être arrêtée.

L'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote, par l'Assemblée départementale, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte, du compte administratif présenté par le Président du Département et transmis au représentant de l'Etat dans le département au plus tard quinze jours après son adoption (*articles L. 1612-12 et L. 1612-13 du Code général des collectivités territoriales [CGCT]*).

En vertu du principe d'unité budgétaire, le budget principal et les budgets annexes doivent être votés au cours d'une seule et même séance (présentation selon une nomenclature par nature). Ils doivent également être transmis simultanément au représentant de l'Etat.

Le vote du compte administratif intervient après une délibération concernant le compte de gestion du comptable public, transmis au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice.

En conséquence, conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions (*article 51 du titre II*) et l'article L. 1612-12 du CGCT, j'ai l'honneur de soumettre à l'examen et au vote de l'Assemblée délibérante, le compte administratif de l'exercice 2015.

Conformément à l'article L. 3121-19 du CGCT, ce présent rapport est accessible par voie électronique. Enfin, l'article 107 de la loi « NOTRe » a modifié l'article L. 3313-1 du CGCT relatif à la publicité des comptes et prévoit également une présentation, brève et synthétique, des informations financières essentielles à annexer au compte administratif.

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, les collectivités évoluent dans un environnement défavorable. Outre le contexte économique et social difficile et la hausse des dépenses de solidarité qui en découle, la baisse des dotations de l'Etat contraint fortement les budgets départementaux et met sous tension leur équilibre financier, même si l'année 2015 se révèle finalement être atypique.

Le Département des Bouches-du-Rhône pâtit d'un écart entre des recettes en faible progression et des dépenses dynamiques. Pourtant, si la confrontation entre les besoins et les contraintes de service public a donné lieu à des arbitrages difficiles, les missions de la collectivité ont été maintenues, le niveau d'épargne a été préservé, l'investissement a été privilégié et l'endettement est resté mesuré.

L'exercice 2015 montre une progression des charges toujours plus élevée que celle des recettes, créant un effet de ciseaux défavorable aux équilibres budgétaires. Toutefois, l'écart est moindre en 2015 grâce aux efforts de gestion entrepris par la nouvelle majorité départementale dès le mois d'avril.

Le compte administratif 2015 présente des dépenses réelles de fonctionnement (hors provisions) à hauteur de 1.981,6 M€ (+2,1%) et des produits de fonctionnement (hors provisions) de 2.272,6 M€ (+1,7%).

Les mouvements relatifs aux provisions sont de 20 M€ en recette et de 2,3 M€ en dépense.

■ une maîtrise des dépenses de fonctionnement nécessaire à la sauvegarde des interventions départementales

En quinze ans, les collectivités ont connu plusieurs réformes et transferts de compétences. Depuis, la nature des ressources fiscales a été profondément modifiée et les concours financiers de l'Etat ont fait l'objet d'une forte baisse. Ce mouvement se poursuivra dans l'avenir avec de nouvelles compétences transférées à la Région et à la Métropole.

Dernièrement, afin de compenser en partie le financement des allocations individuelles de solidarité (AIS), les départements ont bénéficié de ressources nouvelles à travers d'une part, le transfert des frais de gestion au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et, d'autre part, la faculté de relèvement du taux des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) de 3,8% à 4,5 %. Des recettes nouvelles, certes, qui ne peuvent cependant pas masquer la réelle diminution des concours de l'Etat, aggravée par des mécanismes de péréquation horizontale, généralement défavorables au Département.

Collectivité des solidarités, le Département consacre 63,3% de son budget de fonctionnement (1.254,8 M€) aux politiques sociales. Ces dépenses, progressent de

près de 3% sur un an. Elles restent dynamiques en période de crise économique, en particulier au niveau des principales AIS.

Pour faire face et maintenir une épargne brute suffisante pour financer ses investissements, la nouvelle majorité s'est engagée dans un plan d'économies et de redéploiements.

Si les principales mesures de maîtrise des dépenses ont été arrêtées lors des séances publiques des 29 janvier et 25 mars 2016, en même temps que les grandes orientations stratégiques issues des « Etats généraux de Provence » et que le plan de financement de la mandature, d'importants efforts ont porté leurs fruits dès 2015.

Ainsi, le redéploiement du budget de la surprime de Noël a généré plus de 7 M€ d'économies.

Enfin, le Département s'attache à maîtriser ses dépenses de structure et particulièrement la masse salariale (+0,7% entre 2014 et 2015, contre +2% pour la moyenne des collectivités).

[Source : La Banque Postale - Note de conjoncture - Les finances locales – Tendances 2016]

■ une valorisation des atouts du territoire pour contribuer au rayonnement économique

Alors que les collectivités locales ont connu en 2015 une nouvelle baisse de leur équipement (-8,6%), le Département a souhaité maintenir ses investissements (hors dette) à des niveaux élevés (490,3 M€ / 243 € par habitant). Porteurs de croissance, ils permettent de soutenir l'emploi et contribuent au développement du tissu économique.

[Source : La Banque Postale - Note de conjoncture - Les finances locales – Tendances 2016]

En outre, conscient des difficultés de trésorerie rencontrées par les entreprises, le Département s'attache à maîtriser ses délais de paiement. Encadrés à 30 jours par la réglementation (20 jours pour l'ordonnateur et 10 jours pour le comptable), les délais affichent une moyenne, en 2015, de 16,3 jours pour l'ordonnateur et 13,4 jours pour le comptable, soit un total de 29,7 jours.

■ un endettement calculé au plus juste

L'endettement de la collectivité reste modéré en comparaison de celui des autres départements millionnaires, dont l'encours progresse de 3,5% en 2015. Au 31 décembre, il est constitué d'un volume de 651,8 M€, soit 324 € par habitant, contre 540 € pour les départements de métropole (DGCL – Les comptes administratifs 2014). *[Source : La Banque Postale - Note de conjoncture - Les finances locales – Tendances 2015 et perspectives]*

Le Département clôture ses comptes avec un déficit de gestion 2015 de 2,1 M€ (contre -2,7 M€ en 2014), soit un excédent cumulé après reprise des soldes antérieurs de 67,1 M€, lui permettant de financer les restes à réaliser de fonctionnement et d'investissement (61,9 M€) et laissant une marge de manœuvre budgétaire de 5,2 M€ libre d'emploi pour le budget 2016.

Dans le même temps, les taux de réalisation des dépenses de 2015, gage de la sincérité des prévisions, affichent pour les dépenses hors dette et résultats reportés, plus de 95% pour la section de fonctionnement et plus de 87% pour l'investissement. S'agissant des recettes de fonctionnement, il reste toujours voisin des 100%.

LE BUDGET GENERAL

A. LES RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2015, les départements voient leur épargne brute se stabiliser du fait d'une bonne tenue des recettes et d'une maîtrise des charges. L'investissement est en repli et, en revanche, l'encours de dette est en hausse.

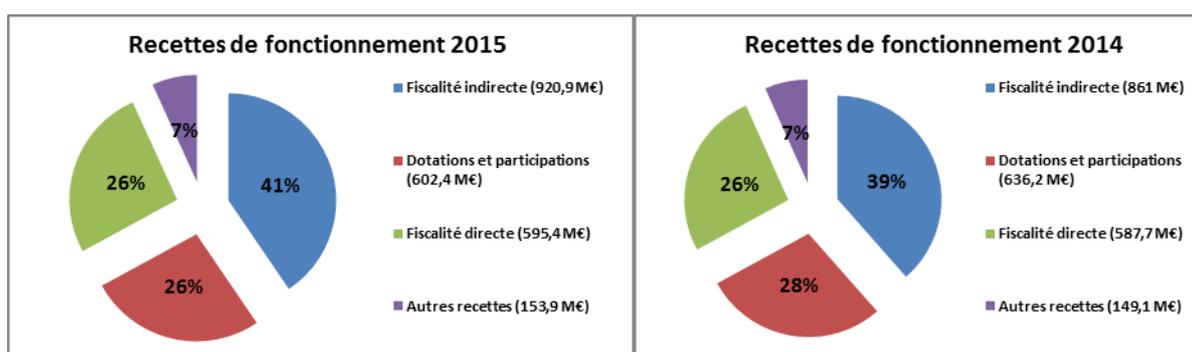
Le Département des Bouches-du-Rhône a su préserver à la fois ses politiques et ses marges de manœuvre.

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Alors que les dotations de l'Etat baissent, avec une ponction amplifiée en 2015 (-3,7 milliards), globalement, les recettes de fonctionnement des collectivités augmentent de 1,5% en 2015 (+0,9% en 2014). Ceci s'explique pour les départements (+1,1%), essentiellement, par un regain du produit des DMTO.

[Source : La Banque Postale - Note de conjoncture - Les finances locales – Tendances 2016 ; Analyse ADF du 04/05/2016]

En 2015, le Département présente des recettes de fonctionnement de 2.294,4 M€ (+2,7%) tous éléments compris. Hors reprises de provisions (20 M€) et régularisations comptables (1,8 M€), la progression réelle se limite à 1,7%. De plus, une réforme comptable du fonds de solidarité pour le logement (FSL) et du fonds d'aide aux jeunes (FAJ) a généré un surplus budgétaire à caractère exceptionnel de 8,4 M€, ayant un effet de +0,4% sur la variation 2014 – 2015, ramenant la variation à +1,3%.



NB : hors provisions et régularisations comptables.

La fiscalité directe (595,4 M€)

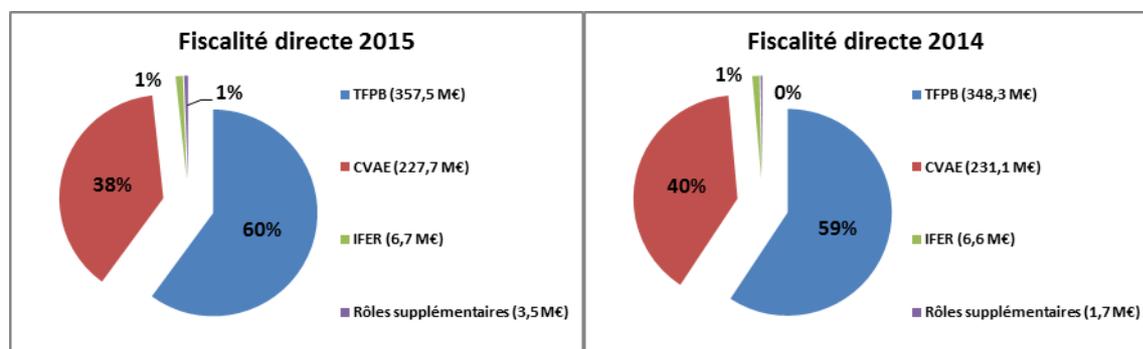
Les recettes de fiscalité directe s'élèvent à 595,4 M€ en 2015, soit une évolution de 7,6 M€, hors reversement par l'Etat des frais de gestion de la TFPB (15,5 M€) et fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) (37,7 M€), considérés dans l'analyse comme des dotations.

Depuis 2011, le Département ne peut moduler que le taux de TFPB. Le produit de cette taxe représente 357,5 M€, et cette année le taux de la TFPB (15,05%) n'a pas varié. Au niveau national, la hausse des taux a été de 0,7%.

Un montant de 227,7 M€ a été perçu au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Le Département ne dispose d'aucun pouvoir de taux sur cette taxe.

Essentiellement constitué par un prélèvement sur les centrales électriques et les stations radioélectriques, le produit perçu au titre de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) en 2015 s'élève à 6,7 M€.

Les rôles supplémentaires et diverses régularisations versées en cours d'année représentent 3,5 M€.



NB : hors frais de gestion de la TFPB et FNGIR.

La fiscalité indirecte (920,9 M€)

Le produit fiscal indirect encaissé par la collectivité s'élève, en 2015, à 920,9 M€ contre 861 M€ en 2014, en hausse de 7% (+59,9 M€). L'essentiel de la croissance provient de la progression du produit des DMTO (+56,6 M€).

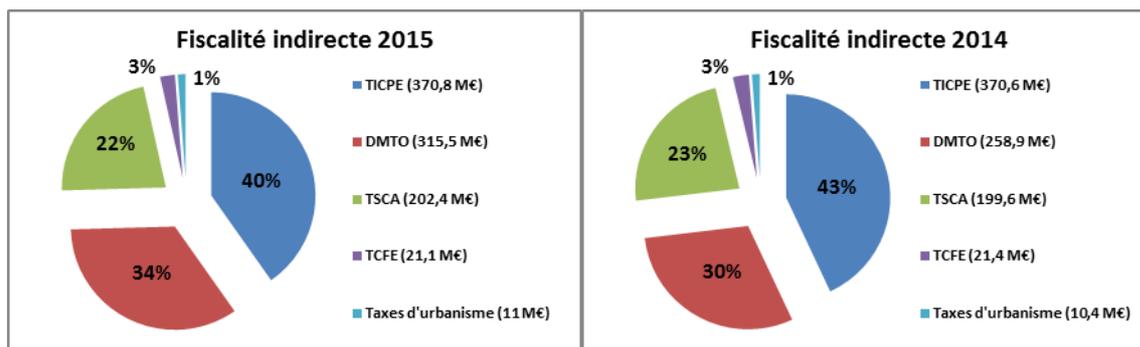
En effet, les DMTO, hors mécanismes de péréquation, représentent 315,5 M€ en 2015 (+21,9%, contre +15,3% pour la moyenne [*Analyse ADF du 04/05/2016*]). La croissance de 56,6 M€ se ventile entre 44 M€ d'effet taux et 12,6 M€ liés à une activité supplémentaire (nombre et prix des transactions). Rappelons qu'une grande partie de ce produit supplémentaire (de l'ordre de 38 M€) devra faire l'objet d'un reversement au fonds de péréquation national en 2016.

Le Département perçoit également, au titre de la fiscalité indirecte, le produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), soit 370,8 M€ (stable).

Le produit de la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA), d'un montant de 202,4 M€ est en hausse de 1,4%. Il est composé d'une ancienne fraction de DGF, d'un montant lié aux nouvelles compétences transférées à partir de 2005 et d'une part attribuée au Département dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale.

Le produit de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TCFE), acquittée sur la quantité d'électricité fournie ou consommée, représente 21,1 M€. Il reste assez stable par rapport à 2014.

Les recettes de taxe d'aménagement (TA), qui regroupent désormais la taxe départementale pour le financement des Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (TDCAUE) et la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS), ont été de 11 M€, soit une hausse théorique de 5,3%. Toutefois, après correction des anomalies de versement 2014 et 2015 (dont 0,4 M€ en 2015), la croissance est limitée à 1,5%.



NB : hors attribution de péréquation des DMTO.

Les concours de l'Etat et de la Caisse de solidarité pour l'autonomie (CNSA) (602,4 M€)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) et la dotation générale de décentralisation (DGD)

La DGF et la DGD représentent 386,9 M€, soit respectivement 375 M€ et 11,9 M€. La DGF subit une baisse de 35,6 M€ (-8,7%), alors que la DGD reste inchangée depuis plusieurs années. La baisse de la DGF au niveau national est de 8,9% [Analyse ADF du 04/05/2016].

Les compensations destinées à neutraliser les effets de la réforme fiscale

Afin de garantir la neutralité financière de la réforme fiscale de 2011, des dispositifs de compensation ont été créés. Les sommes calculées à l'origine sont reconduites chaque année :

- le FNGIR, alimenté par les collectivités contributrices, s'élève à 37,7 M€ ;
- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), financée par l'Etat, s'élève à 48,6 M€.

Les dotations liées à l'acte II de la décentralisation et aux AIS

Outre la TICPE et la TSCA, des concours sont versés par l'Etat ou la CNSA pour couvrir les compétences issues des divers textes de transfert de charges.

Le Département a été attributaire d'une compensation de 15,4 M€ en 2015 au titre du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) destiné, depuis 2006, à atténuer les déficits constatés en matière de RMI/RSA.

Concernant les concours versés au Département par la CNSA pour le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et des prestations de compensation du handicap (PCH), ainsi que la dotation à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), les recettes s'élèvent à 75,1 M€ (+0,3%, proche de l'évolution moyenne nationale). Le taux de couverture des dépenses d'APA et de PCH par ces recettes reste insuffisant. De plus, malgré les promesses de compensation, la loi adaptation de la société au vieillissement (ASV), adoptée le 28 décembre 2015, est susceptible d'encore aggraver ce déficit de financement.

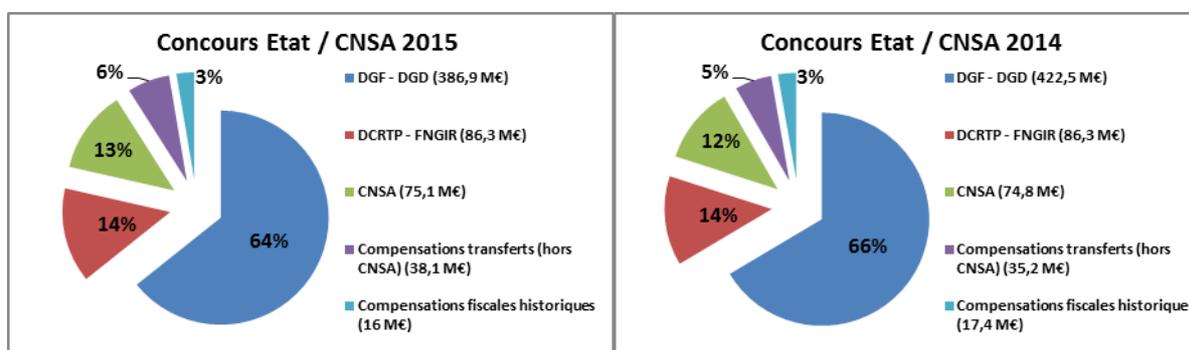
<i>en M€</i>	APA	PCH	Total
Dépenses	160,2	76,4	236,6
Recettes de CNSA	54,5	18,9	73,4
Ecart	-105,7	-57,5	-163,2

Les frais de gestion de la TFPB, transférés depuis 2014, viennent atténuer une partie de la charge des AIS supportée par le Département. L'attribution s'est élevée à 15,5 M€ en 2015.

Enfin, si le Département est essentiellement contributeur aux fonds de péréquation, il est aussi attributaire d'une recette (7,3 M€ en 2015), qui vient elle aussi diminuer une partie du reste à charge dans le domaine des compétences sociales.

Les compensations fiscales historiques

Les anciennes compensations des exonérations de taxe d'habitation, de taxe professionnelle et celles liées à la TFPB se chiffrent à environ 16 M€ en 2015. Le produit de ce poste s'amenuise chaque année.



NB : dont frais de gestion de la TFPB, FNGIR et attribution de péréquation des DMTO.

Les autres produits (153,9 M€) hors provisions

- **Les recettes et participations du secteur social (96,2 M€)**

D'un montant de 96,2 M€, elles sont constituées essentiellement de recettes émanant du secteur des personnes âgées et handicapées, de l'insertion et de recouvrement de leurs indus. Il convient de noter que l'exercice 2015 enregistre une régularisation exceptionnelle de 8,4 M€ au titre des évolutions des méthodes de comptabilisation des dispositifs du FSL et du FAJ.

Hors cet élément, les recettes s'élèvent à 87,8 M€, pour une prévision à l'origine de 89,2 M€.

- **Les autres produits (57,7 M€)**

Ces produits, d'un montant de 57,7 M€ en 2015, proviennent des autres secteurs d'activité du Département.

Les postes significatifs sont les suivants :

- produits des services du domaine, ventes diverses et autres recouvrements pour 28 M€ ;
- diverses participations pour 12,8 M€ (emplois d'avenir, participation des familles à la restauration dans les collèges, convention avec la société du canal de Provence (SCP)...)
- produits financiers (6 M€), pour l'essentiel les dividendes perçus de la compagnie nationale du Rhône (CNR) ;
- recettes exceptionnelles (10,3 M€).

2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2015, les dépenses de fonctionnement du Département ont atteint, hors provision, 1.981,6 M€.

Elles sont en augmentation de 41,4 M€ (+2,1%) par rapport à 2014, conséquence de l'impact toujours plus prégnant des dépenses sociales (63,3% du total des dépenses de fonctionnement du Département). Le rythme des charges de fonctionnement dans les Bouches-du-Rhône progresse nettement plus que la moyenne des départements de France. En effet, ces derniers affichent une augmentation de 1,4% sur un an
[Source : Analyse ADF du 04/05/2016]

Notons qu'une décélération est constatée pour les Bouches-du-Rhône, après les croissances de 2,4% en 2014 (+2,7% pour la moyenne) et 3,1% en 2013.

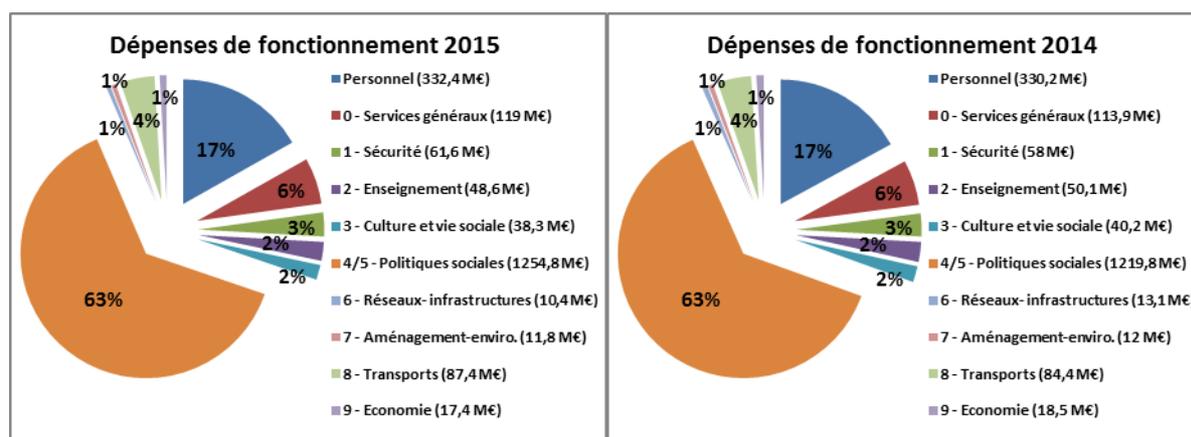
- **Les charges de personnel**

Les dépenses de personnel du Département sont de 332,4 M€ en 2015, et représentent 16,8% des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles restent plutôt stables sur un an (+2,1 M€; +0,7%), alors que les collectivités ont connu une progression moyenne de 2% de ce type de dépenses (1,5% pour les départements).

[Source : La Banque Postale - Note de conjoncture - Les finances locales - Tendances 2016 ; Analyse ADF du 04/05/2016]

La présentation des dépenses de fonctionnement qui va suivre se fera selon une approche fonctionnelle, qui, hors dépenses de personnel et provisions (soit 1.649,3 M€), permet de mieux mesurer l'impact des dépenses réelles de fonctionnement selon les activités.



• Les dépenses d'aide sociale et de solidarité

Priorité pour le Département et premier poste de dépenses, l'action sociale représente, avec 1.254,8 M€ en 2015, 76,1% des dépenses de fonctionnement hors rémunérations. Toujours dynamiques, ces dépenses progressent de près de 3% (+35 M€) sous la pression des principaux postes que sont le revenu de solidarité active (RSA), la PCH et l'APA.

Ainsi, les AIS représentent 717,5 M€ pour le Département en 2015 (+4,8%), contre 17,7 milliards d'euros (+4,5%) au niveau national [Analyse ADF du 04/05/2016].

✓ Le revenu de solidarité active et l'insertion

Malgré un territoire qui dispose de nombreux atouts, les Bouches-du-Rhône connaissent une situation économique dégradée, avec notamment un taux de chômage de 12,2%, deux points au-dessus de la moyenne nationale (10,3%). Dans ce contexte, malgré les efforts de redéploiement, les dépenses d'insertion, progressent de 2,8% (+14,2 M€), pour atteindre 520,6 M€ en 2015.

Les seules allocations versées au titre du RSA, revalorisées deux fois (au 1^{er} janvier et au 1^{er} septembre 2015), affichent 449,7 M€ en 2015, soit une hausse de 19,1 M€ (+4,4%), en lien avec la variation du nombre de bénéficiaires.

La progression est nettement plus importante au niveau national avec une croissance de l'ordre de 7% des allocations du RSA entre 2014 et 2015.

[Source : La Banque Postale - Note de conjoncture - Les finances locales - Tendances 2016 ; Analyse ADF du 04/05/2016]

Ainsi, le nombre moyen d'allocataires du RSA socle (financé par le Département) enregistre une augmentation de 1.038 personnes en un an (+1,4%), pour atteindre 74.663 bénéficiaires en 2015. Précisons que sur le 1^{er} trimestre 2016, la moyenne est à la baisse et laisse entrevoir une amélioration.

Si l'on y ajoute les attributaires du RSA activité (financé par l'Etat), le nombre moyen total de bénéficiaires du RSA pour le territoire des Bouches-du-Rhône s'élève à 94.382, soit une progression du nombre d'allocataires de 2.546 personnes sur un an (+2,8%).

En moyenne, le coût d'un allocataire pour le Département est de 522,12 € par mois.

Cette situation détériorée de l'emploi a conduit le Département à prendre des dispositions afin d'accompagner au mieux ces publics. C'est ainsi, que la collectivité oriente une partie de ses dépenses vers des dispositifs d'insertion professionnelle (44,1 M€), qui ont permis à des personnes sans activité professionnelle de retrouver le chemin de l'emploi, avec la signature de contrats uniques d'insertion (CUI).

Toujours dans la même perspective, afin de favoriser le retour à l'emploi de ces publics, la collectivité organise des manifestations comme « l'accélérateur pour l'emploi », ou le « 1^{er} forum de l'emploi en Provence » qui permettent à des demandeurs d'emploi de participer à des ateliers à l'Hôtel du Département (aide à la rédaction de CV, préparation des entretiens d'embauche, job-dating avec des entreprises...).

✓ L'allocation personnalisée d'autonomie et l'aide aux personnes âgées

Touché par le vieillissement de la population, le Département connaît une augmentation de l'aide aux personnes âgées. Les dépenses liées à l'APA, qu'il s'agisse de l'aide à domicile ou en établissement, ont évolué d'environ +1,8% pour un total de 154,9 M€ (avec respectivement 101,8 M€ (+1,2%) et 53,1 M€ (+3%)). Au niveau national, la croissance (+0,8%) apparaît maîtrisée [Analyse ADF du 04/05/2016].

La variation des dépenses de l'APA en établissement est principalement liée à la hausse du nombre d'allocataires (12.988 allocataires en moyenne en 2015, contre 12.861 en 2014), à la révision des tarifs dépendance, ainsi qu'à la signature de nouvelles conventions tripartites.

En 2015, ce sont près de 250 lits supplémentaires qui ont été ouverts.

Au final, le coût moyen d'un allocataire pour le Département est estimé à 374 € à domicile et à 325 € en établissement.

Les autres actions en faveur des personnes âgées ont augmenté de 4,1 M€ (+3,5%). D'un montant de 121,6 M€, elles concernent essentiellement le placement en établissement (103,9 M€), l'aide à l'autonomie et au maintien à domicile (7,8 M€) et le développement d'animations (6,2 M€), dont 3,8 M€ sont consacrés par exemple au fonctionnement de la structure Entraide Solidarité 13.

✓ Les dépenses relatives aux personnes handicapées

Dans son soutien et son accompagnement aux personnes handicapées, la collectivité a engagé 245,1 M€ de dépenses en 2015 (+13,7 M€ ; +5,9%).

Les charges au titre de la seule PCH affichent ainsi 76,4 M€ (+13,2% ; +8,9 M€) avec un nombre moyen d'allocataires qui ne cesse d'augmenter, notamment pour la PCH enfants (+140 bénéficiaires ; +12,7%). La charge nationale varie de +5,6% en 2015 [Analyse ADF du 04/05/2016].

Au final, les prestations PCH ont bénéficié à 5.423 adultes et 1.242 enfants en 2015.

Les frais d'hébergement des personnes handicapées sont également à la hausse. Ce secteur atteint 151,6 M€ en 2015 (+4,8 M€, +3,3%), dont 7,6 M€ pour le maintien à domicile et l'autonomie des personnes handicapées à travers les services d'accompagnement médico-social pour adulte handicapé (SAMSAH) et d'accompagnement à la vie sociale (SAVS).

Par ailleurs, 12,5 M€ au titre de l'allocation compensatrice tierce personne ont été versés en 2015, contre 12,9 M€ en 2014.

Enfin, le Département participe au financement de la MDPH, dont la mission est de fédérer les actions envers les personnes handicapées. Pour 2015, ce sont 2,7 M€ qui lui ont été versés : 1,6 M€ pour le reversement de la part CNSA, et 1,1 M€ de participation du Département à son fonctionnement.

✓ La prévention médico-sociale et les dépenses relatives aux familles et à l'enfance

▪ La prévention médico-sociale

La prévention médico-sociale (9,6 M€ en 2015) comprend l'ensemble des actions de santé de la compétence du Département :

- la protection maternelle et infantile et planification familiale : 5,1 M€ (+1,1%) ;
- la prévention et l'éducation par la santé : 3,8 M€ ;
- le financement des missions de service public du laboratoire départemental d'analyses (LDA) : 0,6 M€.

- Famille et enfance

Les crédits consacrés à l'aide sociale à l'enfance (+1,9%), recouvrent principalement trois prestations : les actions éducatives, les mesures de placement et les aides financières. Ces prestations sont accordées lorsque la santé de l'enfant, sa sécurité, son éducation ou son entretien l'exigent.

Les placements en établissements 123 M€ représentent la plus grande part des 171,8 M€ mobilisés en 2015 dans ce domaine. Les autres dépenses regroupent diverses actions, dont le dispositif de placement d'urgence et des subventions aux associations.

En terme d'accueil dans les structures adaptées, le nombre d'enfants placés en maison d'enfants à caractère social (MECS) reste stable (1.835 en 2015), tandis que les mineurs non accompagnés (MNA) étaient 270 à bénéficier d'un dispositif d'accueil à fin 2015.

- ✓ Les autres interventions sociales

Les autres interventions sociales totalisent des dépenses pour un montant de 25,1 M€. Parmi celles-ci, il est à noter les dépenses réalisées dans le cadre du fonds de solidarité pour le logement (FSL) pour 14,5 M€.

- **Les transports**

Soucieux de favoriser la mobilité des usagers sur le territoire, le Département accélère son action en faveur des transports avec des dépenses (5,3% des dépenses réelles de fonctionnement hors rémunérations) qui connaissent, avec 87,4 M€ engagés en 2015, une croissance de 3,6% (+3 M€).

La gestion du transport public de voyageur (68,9 M€) comprend à la fois :

- les dépenses liées à la gestion du réseau (66,7 M€ au total, dont le transport des voyageurs pour 53,1 M€),
- le transport fluvial pour 2,2 M€.

Au titre du transport scolaire *stricto sensu* ce sont 18,6 M€ qui ont été dépensés en 2015.

- **La sécurité**

Le budget de cette fonction (3,7% des dépenses réelles de fonctionnement hors rémunérations) s'élève à 61,6 M€ et connaît une croissance de 6,3% par rapport à 2014 (+3,6 M€).

Dans le domaine de la prévention incendie et de la protection des massifs forestiers, 1,4 M€ ont permis notamment le débroussaillage de la voirie départementale.

Dans le même temps le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) a été financé à hauteur de 57,6 M€ (+6,7% ; +3,6 M€). Ceci doit lui permettre de continuer à intervenir de façon efficace sur tout le territoire dont il a la charge. En moyenne, l'évolution nationale est de -1,8% [Analyse ADF du 04/05/2016].

- **L'accompagnement de l'éducation et la politique en faveur des collèges**

Le budget alloué à cette politique représente 48,6 M€. La plus grosse part de ces dépenses concerne les dotations de fonctionnement des collèges.

Le Département prend ainsi à sa charge les frais de gestion des collèges publics et privés sous contrats (28,7 M€). En 2015, la ventilation public / privé est la suivante : 11,8 M€ pour les établissements privés sous contrat et 16,9 M€ pour les collèges publics.

Il faut ajouter 2 M€ de dépenses de fonctionnement (frais de télécommunication et de maintenance) consacrées aux actions d'informatisation.

Avec la rentrée 2015, le Département a lancé le plan « Collèges numériques de Provence » : des tablettes sont prêtées aux élèves de classe de 5^{ème}. Ce plan, cofinancé par l'Etat, s'accompagne également d'un contenu pédagogique adapté et développé avec les enseignants.

Neuf collèges sont déjà équipés depuis la rentrée 2015. La montée en charge est progressive et sera fonction du raccordement au haut débit des établissements. D'ici septembre 2017, tous les collèges du Département seront dotés.

- **Le développement économique, l'agriculture et l'aménagement du territoire**

Le volume des dépenses de ces politiques représente 39,6 M€. Cette fonction recouvre l'ensemble des actions menées dans le domaine du développement économique (17,4 M€), des réseaux et infrastructures (10,4 M€) et de l'aménagement et l'environnement (11,8 M€).

- ✓ La fonction développement économique

Le Département assume une politique volontariste en matière de développement économique (17,4 M€). Ces mesures devront être réexaminées à l'aune des changements législatifs induits par la loi « NOTRe ».

Ces interventions prennent la forme de subventions à des organismes publics, à des particuliers ou bien à des associations (2,3 M€) ou encore de participations (1,7 M€).

Au total, la collectivité a apporté 5,6 M€ de soutien financier à des structures d'animation et de développement économique et près de 2,2 M€ à la promotion

économique, notamment au travers de sa participation à « Provence promotion » (1,6 M€).

Cette association, créée par la Chambre de commerce et d'industrie de Marseille Provence et le Département des Bouches-du-Rhône, est chargée d'accompagner les porteurs de projets et les entreprises dans leurs démarches d'investissement sur le territoire (aide à l'implantation, ingénierie financière, humaine...).

L'agriculture est également un secteur clef en Provence. Elle a bénéficié de 5,6 M€ en fonctionnement au cours de l'exercice 2015. Cette aide est dirigée vers l'agriculture, et finance aussi bien des prestations de conseil et d'appui technique aux exploitations, que des programmes de santé animale.

Enfin, 5,1 M€ ont été alloués au secteur du tourisme. Ces sommes sont destinées au soutien aux opérateurs et à l'organisation de congrès, dont 4,8 M€ versés à l'agence de développement du tourisme dans les Bouches-du-Rhône.

✓ La fonction réseaux-aménagements routiers et infrastructures

L'action départementale consiste à maintenir la qualité du réseau routier, à le sécuriser, et à développer l'accessibilité de son territoire. Ce sont 10,4 M€ de dépenses de fonctionnement qui ont été mandatés à ce titre en 2015, et 9,9 M€ spécifiquement pour l'entretien des routes départementales et la sécurisation du réseau départemental.

Parmi cette enveloppe, 0,3 M€ sont consacrés à des actions de sécurité routière.

✓ La fonction aménagement et environnement

La collectivité œuvre pour la préservation du milieu naturel et la mise en valeur de ses domaines départementaux, dont 17.000 hectares d'espaces naturels sensibles (ENS) qui font des Bouches-du-Rhône le 1^{er} département propriétaire foncier d'ENS. Au total ce sont 11,8 M€ qui ont été consacrés en 2015 à ces politiques.

Les actions en faveur du milieu naturel ont été financées à hauteur de 6,1 M€. De plus, dans une logique d'aménagement et de développement urbain, 4,4 M€ ont été dépensés sur l'exercice 2015.

• **Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

La collectivité poursuit son action en faveur de l'action culturelle et du sport sur son territoire.

Ces actions représentent 38,3 M€ en 2015.

✓ Le sport et la jeunesse

Les aides du Département permettent notamment l'organisation de nombreuses manifestations.

La collectivité a consacré 14,3 M€ au sport en 2015. Il s'agit essentiellement de soutenir les associations sportives (12,5 M€). Mais, le Département participe aussi à l'organisation de grands événements tels que le Mondial la Marseillaise à pétanque, les 10 kilomètres du CD13, le Marseille-Cassis, ou l'Open 13.

La jeunesse a mobilisé 5 M€ en 2015, à travers des actions spécifiques en faveur des jeunes, comme des subventions versées au milieu associatif (1,6 M€ en 2015) ou encore en faveur du FAJ (1,2 M€ d'avances).

✓ La culture

En 2015, 19 M€ ont été destinés au soutien des actions culturelles des Bouches-du-Rhône.

Les activités artistiques et des manifestations culturelles ont été financées à hauteur de 16,4 M€ et les frais de fonctionnement des musées représentent 1,4 M€. Les autres dépenses concernent les bibliothèques, les médiathèques et les services d'archives (1,2 M€).

• **Les dépenses d'administration générale de la collectivité**

Soucieuse de réaliser des économies, la collectivité s'est attachée en 2015 à maîtriser ses dépenses d'administration générale, qui affichent un total de 119 M€ (hors provisions) (7,2% des dépenses réelles de fonctionnement hors rémunérations). La croissance 2014 – 2015 s'élève à 5,1 M€ (+4,5%), compte tenu de la prise en compte de 4,2 M€ d'annulations de titres sur exercice antérieur. Hors ces régularisations, la croissance se limite à 0,9 M€ (+0,8%).

Elles se répartissent entre les dépenses d'administration générale et de coopération décentralisée et certaines opérations non ventilables.

✓ Les dépenses d'administration générale et de coopération décentralisée

Le montant de ces charges atteint 69,7 M€ en 2015. Celles-ci comprennent essentiellement des dépenses de moyens généraux. Hors annulations exceptionnelles de titres et évolutions fonctionnelles, la rubrique est en reconduction, traduisant la maîtrise du Département sur ses dépenses.

✓ Les dépenses non ventilables

Certaines dépenses non ventilables, figurant dans les postes de moyens généraux, méritent un traitement spécifique.

D'un montant de 49,3 M€, elles sont en légère baisse (-0,5 M€; -1%).

Le poste le plus important est constitué des restitutions sur la fiscalité indirecte, qui progresse de 4,7 M€ (+15,5%), pour atteindre 34,7 M€ en 2015.

Cette hausse s'explique par la contribution toujours plus importante du Département aux fonds de péréquation des DMTO. Ce versement atteint 30,6 M€ bruts en 2015 (23,4 M€ nets).

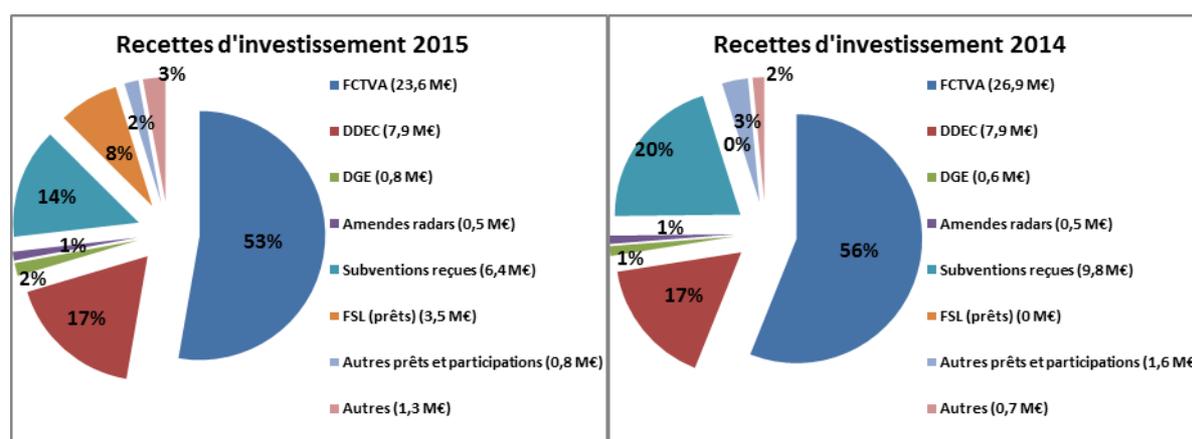
D'autre part, le Département contribue aussi à un fonds de péréquation de la CVAE pour 4,1 M€.

Enfin, les intérêts de la dette et les autres charges financières complètent ce poste de dépenses avec 14,1 M€ mobilisés en 2015, en hausse par rapport à 2014 (+2 M€; +16%). Cette évolution s'explique par l'accroissement de l'encours de dette (651,8 M€ au 31/12/2015) et l'augmentation des commissions prélevées par les banques.

LES RECETTES ET DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT (HORS DETTE)

Les recettes d'investissement, hors dette, du Département des Bouches-du-Rhône s'élèvent à 44,9 M€ et sont en baisse de 6,7%.

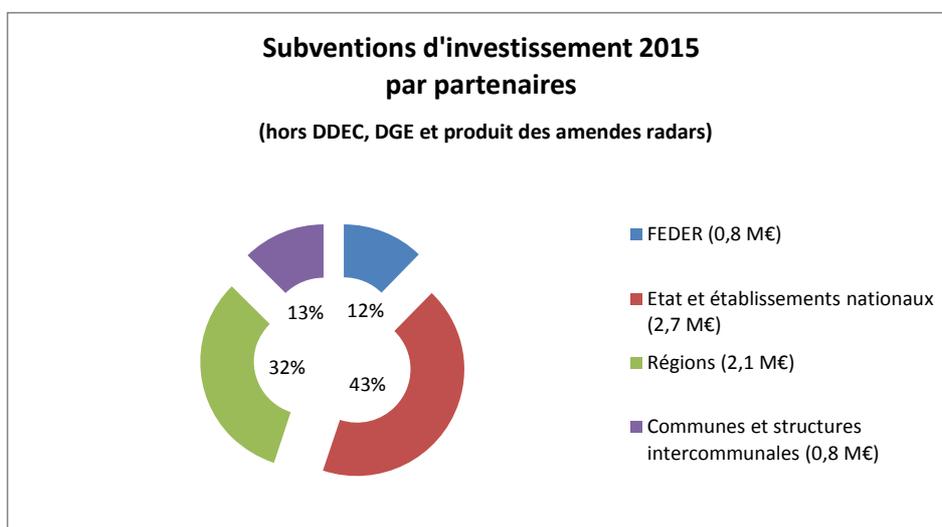


Avec 23,6 M€, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) reste la plus importante recette de la section d'investissement (hors emprunts).

Les subventions d'investissement perçues baissent nettement pour ne s'élever qu'à 15,6 M€, soit -17% par rapport à 2014.

Si les dotations de l'Etat se maintiennent, comme la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) (7,9 M€), gelée depuis désormais 6 ans, ou la part de la dotation globale d'équipement (DGE) pour l'équipement des communes rurales (0,8 M€) et le produit des radars automatiques (0,5 M€), les participations reçues, adossées aux investissements réalisés par le Département, sont en régression.

Ainsi, les subventions reçues des partenaires sont de 6,4 M€, contre 9,8 M€ en 2014. Versées par l'Etat, la Région, et d'autres collectivités, elles concernent essentiellement l'aménagement de la voirie départementale (4,3 M€), soit 67% de leur total, et les infrastructures fluviales et portuaires (1,3 M€), soit 21%.



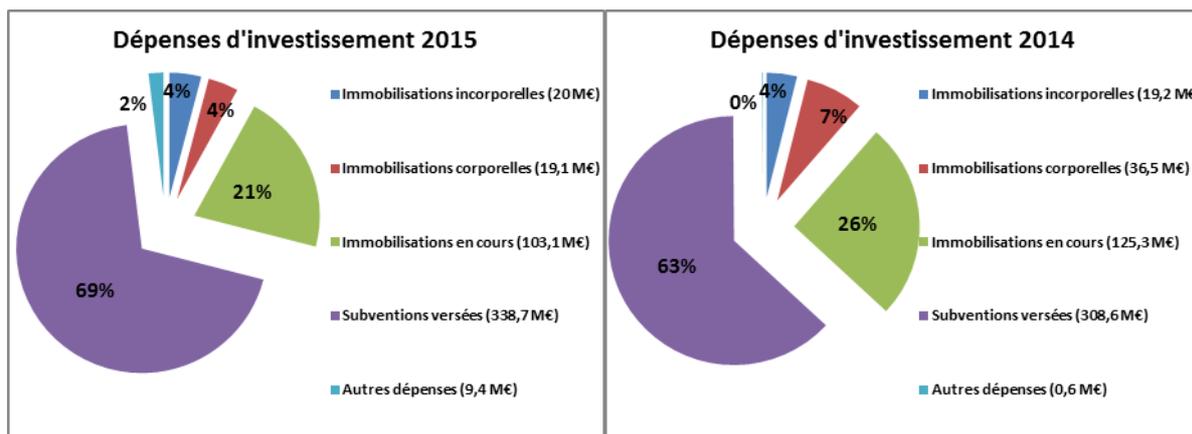
Enfin, cette année, des recettes ont été constatées à l'occasion d'une modification réglementaire de la comptabilisation du FSL. Désormais, les remboursements de prêts sont enregistrés en section d'investissement (2,5 M€ en 2015). De plus, des régularisations ont été constatées pour 1 M€ supplémentaire.

2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (HORS DETTE)

Au niveau national, les départements voient un nouveau repli de leurs investissements (-5% en 2014 et -5,3% en 2015).

[Source : La Banque Postale - Note de conjoncture - Les finances locales - Tendances 2015 et perspectives ; Analyse ADF du 04/05/2016]

Dans ce contexte complexe, le Département des Bouches du Rhône a conservé des dépenses d'investissement pour un montant de 490,3 M€, proche de celui de 2014, hors dette et régularisations comptables.



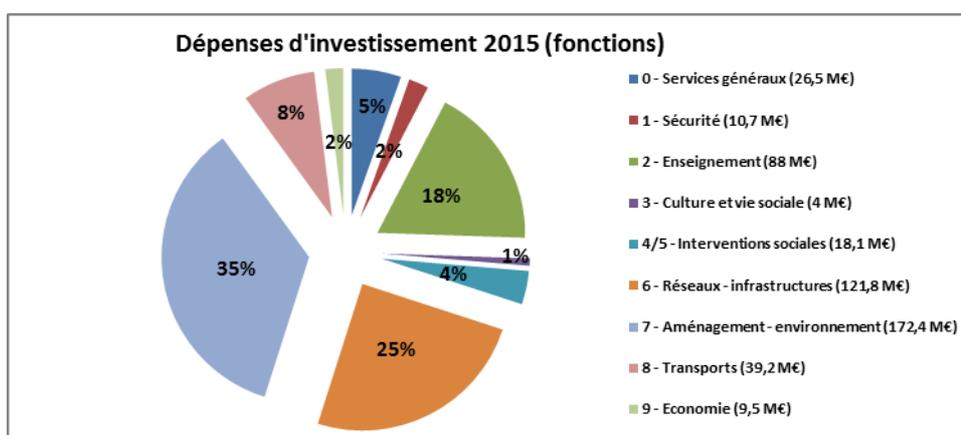
Les subventions d'équipement restent les dépenses les plus significatives pour le Département avec un montant de 338,7 M€. Elles représentent plus de 69% des dépenses d'investissement et progressent de 9,7%.

La sphère communale a bénéficié de 191 M€, toutes politiques confondues, soit +5,9 M€ et une évolution de +3,2%.

La collectivité a aussi exécuté un investissement direct de 142,2 M€, soit 29% des dépenses d'investissement hors dette et régularisation, dont 122,2 M€ pour les immobilisations corporelles et 20 M€ de frais d'études de recherche et de développement.

Il convient de préciser qu'à compter de 2015 la section d'investissement intègre aussi les octrois de prêts au titre du FSL (2,6 M€) et les ajustements des années antérieures (4,7 M€).

Les diverses fonctions permettent d'identifier et de préciser les différents types de solidarité envers les territoires et les citoyens développés par le Département.



✓ La fonction « aménagement et environnement » (172,4 M€)

Le soutien déterminé du Département à l'économie locale s'est caractérisé par d'importants efforts en faveur du développement du territoire. Une politique forte en matière d'aide aux communes et de soutien dans le domaine de l'habitat et de la politique de la ville est menée.

Ainsi, cet investissement d'un montant de 172,4 M€, représente 35,2% du montant total des dépenses réelles d'investissement hors dette et hors régularisations.

Notons que 153,3 M€, soit 88,9% de cette fonction, sont consacrés à l'aide aux communes, essentiellement en matière d'aménagement et de développement urbain et d'environnement.

Mobilisé aux côtés de l'Etat, des partenaires et bailleurs sociaux, le Département mène une politique volontariste dans le domaine du logement (14,6 M€). Ainsi, il développe l'offre des logements sociaux à travers son plan quinquennal (6,3 M€) et finance des travaux dans le parc locatif (5,4 M€).

✓ Les fonctions «Réseaux – infrastructures» et «Transports» (161 M€)

Les interventions dans les domaines des réseaux et infrastructures représentent 121,8 M€ (+17,1%).

En 2015, le Département aura consacré presque 119 M€ à la stricte politique des routes.

Il est responsable d'un réseau routier comptant 3.100 km de voirie. Sa politique routière entend apporter aux usagers une offre de service adaptée en termes de sécurité et relever dans les années à venir le défi de la mobilité.

Sur le volume de 119 M€, 63,7 M€ concernent le projet de la rocade L2 à Marseille.

Afin de répondre à la demande des usagers du vélo, le Département adapte ses routes en généralisant des aménagements ou des itinéraires spécifiques en faveur des deux roues (2,4 M€).

Enfin, le Département intervient pour la modernisation des ports fluviaux et maritimes et autres infrastructures (2,6 M€).

Concernant les transports, 39,2 M€ leur ont été attribués en 2015, soit une progression de 2,8 M€ (+7,7%). Le Département poursuit le développement de ses transports collectifs qui comptent 38 lignes régulières et ont bénéficié à 10,4 millions de voyageurs.

✓ La fonction « Enseignement » (88 M€)

Au nombre de 136, les collèges publics relèvent des compétences obligatoires du Département.

Aussi, leur construction, rénovation, réhabilitation, modernisation, entretien équipement et accessibilité ont nécessité de la part du Conseil départemental un effort d'investissement de 72 M€, dont 25,9 M€ de maintenance et de rénovation.

La poursuite dynamique de la politique du Département en faveur de l'enseignement, c'est aussi favoriser des équipements informatiques afin d'étendre l'accès à l'internet très haut débit pour l'avenir des collèges numériques (10,6 M€).

Bien que ce domaine d'intervention ne soit pas de sa compétence, la collectivité s'investit aussi dans la recherche et l'enseignement supérieur. Sa participation s'élève à plus de 16 M€, dont 10 M€ au titre du projet ITER.

✓ La fonction « Sécurité » (10,7 M€)

La collectivité aide le SDIS des Bouches du Rhône, l'un des plus importants de France en finançant des équipements lourds, dont des matériels de sécurité, ainsi que la rénovation des centres de secours (8,8 M€ en 2015).

La réhabilitation et la maintenance des gendarmeries, quant à elles ont mobilisé 1,8 M€.

✓ La fonction « Développement économique, tourisme et agriculture » (9,5 M€)

Acteur économique de premier plan le Département favorise la mise en place d'un environnement propice à la création d'emplois, d'outils disponibles pour accompagner les projets des créateurs, pour soutenir la reprise d'entreprises et la réalisation d'investissements. Pour ce faire, 9,5 M€ ont été mobilisés en 2015.

Pour poursuivre une valorisation des exploitations et des filières de l'agriculture, la collectivité, consacre 2,8 M€ à l'installation des jeunes agriculteurs, au fonds de gestion de l'espace rural, ou bien encore participe à la modernisation des réseaux hydrauliques.

L'artisanat et le commerce représentent plus de 2 M€, essentiellement à travers un fonds d'intervention destiné à accompagner financièrement les entreprises dans leurs projets.

L'animation et le développement économique (4,4 M€) s'articulent autour des deux grands outils que sont le syndicat mixte de l'Arbois (1,8 M€) et Euro méditerranée (plus de 2,5 M€).

En outre, la valorisation de l'offre touristique départementale est soutenue à hauteur de 0,2 M€.

✓ Les fonctions « Action sociale et solidarités » (18,1 M€)

L'exigence sociale conduit le Département à investir dans des technologies innovantes et contribuer au financement des travaux dans des établissements de soins. Il participe également à la modernisation des technologies comme celle de l'imagerie médicale. Cet investissement représente 11,4 M€.

Pour favoriser l'entraide et la solidarité, 3,4 M€ sont consacrés à des acquisitions immobilières, permettant de regrouper et de moderniser certains locaux dont des centres sociaux et lieux d'animation.

Concernant les séniors la collectivité finance leur hébergement en EHPAD et des locaux d'accueil (1,9 M€).

Par ailleurs, à travers des versements et aides aux associations, la collectivité apporte son soutien à des causes comme la lutte contre la précarité, le soutien au droit des femmes, à l'alphabétisation pour un montant de 0,7 M€. De même, le Département apporte son aide aux personnes handicapées en subventionnant l'achat de matériel spécifique ou l'aménagement de véhicule pour 0,2 M€.

✓ La fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs » (4 M€)

L'éducation artistique, la création et diffusion culturelle, le patrimoine historique, les équipements culturels sur tout le territoire ont amené le Département à investir 4 M€ en 2015.

Le soutien à la culture s'élève à 3,6 M€. L'important patrimoine du Département l'incite à soutenir sa valorisation et sa préservation (2,3 M€). De plus et afin de compléter leurs collections, 1,2 M€ ont servi à l'acquisition d'ouvrages et d'œuvres d'art.

✓ Les « Moyens généraux » (26,5 M€)

Les dépenses de moyens généraux s'élèvent à 26,5 M€. Toutefois, elles tiennent compte des nouvelles méthodes comptables du FSL. Hors cela, le poste représente 19,1 M€ (-3,8%).

Cette fonction constitue l'appui technique au développement de toutes les politiques départementales (informatique [11,6 M€], matériels, véhicules et mobiliers [3 M€], travaux [3,2 M€]) et enregistre aussi des prêts et avances (1,4 M€).

C. L'ÉPARGNE ET L'ENDETTEMENT

L'épargne brute représente l'excédent des produits sur les charges de fonctionnement. Associée aux ressources d'investissement, elle permet de financer les dépenses d'investissement.

Contre toute attente, après trois années de baisse, elle progresse pour l'ensemble des collectivités en 2015 (+1,8%) et les départements millionnaires (+1,7%). Cette hausse trouve sa source dans la bonne tenue des recettes hors dotations et un effort généralisé de maîtrise des charges.

[Source : La Banque Postale - Note de conjoncture - Les finances locales - Tendances 2016 ; Analyse ADF du 04/05/2016]

Pour le Département, l'épargne brute de 2015 s'élève à 308,7 M€, grâce là aussi à la maîtrise des dépenses, la bonne tenue des DMTO et à des recettes exceptionnelles (reprises de provisions, régularisations du FSL). Hors ces recettes exceptionnelles, l'épargne serait en régression de près de 4% à 282,5 M€ (-11,3 M€).

Pour obtenir l'épargne nette, il convient de retrancher le remboursement du capital de la dette. Ce dernier a été de 54,5 M€ (dont environ 17 M€ de remboursement anticipé), conduisant à une épargne nette de 254,2 M€.

Concernant l'endettement 2015, au 1^{er} janvier 2016, le stock de dette du Département représentait 651,8 M€, dont 189,1 M€ levés en 2015, soit une dette par habitant de 323,53 € et de moins de 30% des recettes de fonctionnement. Elle se répartissait en 49,2% en dette à taux fixe (320,7 M€) et 50,8% en dette à taux révisable (331,1 M€), pour un taux moyen de 2,1% et une solvabilité de 2,1 ans.

A titre de comparaison, selon les chiffres de l'ADF, l'encours de dette moyen des départements représentait 51,5% des recettes de fonctionnement à fin 2015, pour une solvabilité de 5,2 ans.

La dette du Département se ventilait entre quinze prêteurs différents au 1^{er} janvier 2016, avec une prépondérance de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (22,6%), dont les produits sont adossés au livret A.

A fin 2015, l'encours sous forme obligataire était de près de 190 M€, dette levée sur la base du programme de 500 M€ sur diverses maturités. Le programme obligataire mis en place par le Département en 2013 afin de diversifier et optimiser ses sources de financement, a permis la réalisation de quatre émissions en 2015 pour un montant de 73 M€.

Au cours de l'exercice 2015, le Département aura supporté une annuité de 47 M€ (hors OCLT et réaménagements). Il aura aussi saisi toutes les occasions pour minimiser le poids de sa dette en remboursant par anticipation un emprunt à taux élevé auprès de la CDC (16,7 M€) et l'OCLT mobilisée en 2014 (4,5 M€).

Pour être complet, il convient de préciser que 90,5 M€ de contrats ont été signés en 2015 et mobilisés sur le 1^{er} trimestre 2016. Il s'agit majoritairement de prêts réalisés dans le cadre de la convention de financement de 187,5 M€ avec la CDC. Ces volumes font l'objet d'un report au budget supplémentaire (BS) 2016 et viennent financer une part des investissements 2016 en substitution d'une fraction de l'emprunt d'équilibre programmé au budget primitif (BP).

Les recettes d'investissement hors dette ont été de 44,9 M€ (-6,7%) en 2015, portant la capacité d'investissement (hors emprunts) du Département à 299,1 M€.

Pour financer les 490,3 M€ d'investissements, des emprunts ont donc été souscrits pour 189,1 M€ (dont 12,6 M€ de prêt à taux zéro) et le résultat cumulé reporté (69,2 M€) a été utilisé à hauteur de 2,1 M€.

Ainsi, la structure de financement des dépenses d'investissement hors dette (490,3 M€) se décompose ainsi en 2015 :

- épargne nette : 254,2 M€ (51,9% du financement),
- recettes d'investissement : 44,9 M€ (9,1%),
- emprunt 189,1 M€ (38,6%),
- ponction sur le fonds de roulement : 2,1 M€ (0,4%).

D. LES RESULTATS

Mouvements budgétaires	Exercice 2015		Ecart	Résultats 2014		Résultats de clôture
	Recettes	Dépenses		Recettes	Dépenses	
Investissement	520 631 033,15	620 595 965,28	- 99 964 932,13	80 933 209,93	88 950 254,59	- 107 981 976,79
Fonctionnement	2 325 031 308,51	2 227 193 276,11	97 838 032,40	77 205 130,65	-	175 043 163,05
Total	2 845 662 341,66	2 847 789 241,39	- 2 126 899,73	158 138 340,58	88 950 254,59	67 061 186,26

Compte tenu des résultats reportés, les résultats de clôture se présentent ainsi :

- Résultat d'investissement : -107.981.976,79 € ;
- Résultat de fonctionnement : +175.043.163,05 €

Le résultat global s'élève donc à 67,1 M€ (69,2 M€ en 2014), en parfaite concordance avec l'Etat II-2 du compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental.

Ce résultat équivaut à 9,7 jours de dépenses.

- **Les restes à réaliser**

L'évaluation des restes à réaliser (RAR) en dépenses et en recettes permet de calculer un résultat global qui donne une image fidèle de l'année comptable écoulée.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement s'établissent à 50.484.515,27 € en dépenses.

Les restes à réaliser de la section d'investissement sont de 11.417.932,40 € en dépenses et 90.450.000 € d'emprunts reportés.

Au total, les restes à réaliser représentent 61,9 M€ en dépenses et 90,5 M€ en recettes.

• Proposition d'affectation des résultats

Selon la réglementation, pour la détermination du résultat à affecter, il est obligatoirement tenu compte du besoin de financement de la section d'investissement (108 M€) et des seuls restes à réaliser d'investissement (11,4 M€ en dépense et 90,5 M€ en recette).

Je vous propose de procéder à l'opération d'affectation des résultats 2015 du budget général selon le strict besoin de financement de la section d'investissement et vous demande de bien vouloir vous prononcer sur les écritures 2016 suivantes :

- couverture du besoin de financement et des restes à réaliser nets de la section d'investissement par l'émission d'un titre de recette de 28.949.909,19 € à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- résultat d'investissement 2015 à reporter en 2016 (001) : -107.981.976,79 € ;
- résultat de fonctionnement 2015 à reporter en 2016 (002) : +146.093.253,86 €.

Les restes à réaliser, de 61,9 M€ en dépenses et 90,5 M€ en recettes, feront eux aussi l'objet d'un report en 2016.

Malgré le contexte économique et social et les contraintes budgétaires, les équilibres financiers ont été tenus. Le choix de politiques efficaces, responsables budgétairement, contribue à assumer les solidarités entre les personnes et les territoires et à encourager l'investissement et la création d'emplois.

LES BUDGETS ANNEXES

L'instruction M52 sur la comptabilité départementale prévoit que les dépenses et les recettes des établissements à comptabilité distincte figurent en annexe au budget départemental.

Les comptes de ces établissements pour l'exercice 2015 sont détaillés ci-après en mouvements budgétaires.

Ces résultats de gestion 2015 sont en parfaite concordance avec les résultats figurant dans l'état II-2 du compte de gestion du comptable public.

CENTRE MEDICO-PSYCHO-PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL (CMPPD)

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2015	Reprise des résultats 2013 en 2015	Reprise des résultats 2014 en 2015	Résultat à la clôture de l'exercice 2015
Investissement	16 307,77	0,00	16 307,77		140 155,53	156 463,30
Fonctionnement	2 659 843,32	2 228 364,46	431 478,86	-503 544,73	173 243,06	101 177,19
Total	2 676 151,09	2 228 364,46	447 786,63	-503 544,73	313 398,59	257 640,49

Le Centre médico - psycho - pédagogique départemental (CMPPD) met en place des actions dans le cadre de la prévention et des soins en santé mentale. Ces actions s'exercent auprès d'enfants et d'adolescents de moins de 20 ans et de leur famille, en difficulté sur le plan psychologique (difficultés scolaires, troubles du développement, problèmes relationnels...).

Des compétences particulières lui sont également dévolues :

- en matière de petite enfance, auprès des bébés de 0 à 3 ans, lorsque les troubles sont découverts par les équipes de la protection maternelle et infantile (PMI) ou les crèches, et auprès des enfants scolarisés en école maternelle, adressés au centre par les médecins de PMI ;
- le CMPPD intervient également en cas de difficultés liées aux séparations, placements, carences diverses et maltraitances.

Le CMPPD est régi par l'instruction budgétaire et comptable M22 relative aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux. Une des particularités de cette comptabilité réside dans la reprise des résultats antérieurs. En investissement, les résultats de l'exercice n-1 sont repris en année n. En revanche, en fonctionnement, il est possible de reprendre les résultats n-1 en année n ou n+1.

Sur cette base, la collectivité a acté pour l'exercice 2015 la reprise du solde du déficit de fonctionnement constaté en 2013 pour 503.544,73 €

■ La section d'investissement

Constituées exclusivement par les amortissements, les recettes d'investissement s'élèvent à 16.307,77 €. Le solde de gestion 2015 présente donc un excédent de 16.307,77 €.

Après reprise du résultat antérieur 2014 (140.155,53 €), le résultat cumulé d'investissement, fin 2015, affiche un excédent de 156.463,30 €.

■ La section de fonctionnement

Les recettes pour l'année 2015 sont comparables à celles de l'année 2014 avec 2,7 M€ (+0,4%).

Avec 17.878 séances facturées, l'activité retrouve une dynamique équivalente aux années 2011-2012, après une chute du nombre de consultations en 2013 (16.673 en 2014, 14.341 en 2013, 17.060 en 2012 et 18.015 en 2011).

Toutefois, l'Agence Régionale de Santé, chargée de réguler le tarif de consultation, a revu à la baisse le prix de journée en 2015 le portant à 277,15 € du 01/01 au 31/03, puis à 60,60 € du 01/04 au 31/07 et enfin à 115,01 € du 01/08 au 31/12, soit un prix moyen de 137,40 €, contre 150,59 € en 2014.

Les dépenses de fonctionnement (hors amortissements) représentent 2,2 M€ (2,1 M€ en 2014), cette hausse s'expliquant par une variation de +106 K€ sur les dépenses de personnel (revalorisation des carrières des agents de catégories B et C, affectation d'un agent administratif, remplacement d'une orthophoniste par un agent titulaire, embauche d'une psychologue et de deux médecins).

Le solde de gestion 2015 présente ainsi un excédent de 431.478,86 €.

Avec la reprise partielle du résultat antérieur de 2013 (- 503.544,73 €) et celui de 2014 (173.243,06 €), le résultat cumulé de fonctionnement présente, fin 2015, un excédent de 101.177,19 €.

■ Les résultats 2015

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un excédent de 257.640,49 € est constaté pour lequel l'affectation suivante est proposée :

- résultat d'investissement à reporter en 2016 (001) : +156.463,30 €;
- résultat de fonctionnement à reporter en 2017 (002) : +101.177,19 €.

Par ailleurs, un montant de 170 K€ du résultat 2014 a fait l'objet d'une intégration au BP 2016, le résultat cumulé du CMPPD présente ainsi un excédent global de 427.640,49 € en parfaite concordance avec l'état II-2 du compte de gestion 2015 du comptable public.

DIRECTION DES MAISONS DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE (DIMEF)

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2015	Reprise des résultats 2013 en 2015	Reprise des résultats 2014 en 2015	Résultat à la clôture de l'exercice 2015
Investissement	454 990,59	174 693,51	280 297,08		2 405 697,17	2 685 994,25
Fonctionnement	18 396 327,63	18 470 860,95	-74 533,32	90 611,79	150 305,60	166 384,07
Total	18 851 318,22	18 645 554,46	205 763,76	90 611,79	2 556 002,77	2 852 378,32

La DIMEF, dotée d'un budget annexe depuis 2001, relève de l'article 15 de la loi n° 2002-2 du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Elle a pour mission d'assurer l'accueil d'urgence des mineurs confiés au Département, soit par l'autorité judiciaire au titre de la protection de l'enfance, soit par les parents dans le cadre d'un contrat d'accueil provisoire.

Cet accueil d'urgence se décline selon une logique : accueillir, observer, orienter.

Comme le CMPPD, la DIMEF est soumise à l'instruction budgétaire et comptable M22.

Ainsi, concernant les résultats de fonctionnement 2013 et 2014, le Département a fait le choix de reprendre les résultats de 2013 en 2015 (90.611,79 €) et reprendra en 2016 le résultat 2014 (76.000 €).

■ La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement représentent 18,4 M€ (17,8 M€ en 2014), dont 97% concernent les produits de la tarification, soit 17,8 M€ (+6,4%, +1 M€).

La DIMEF fonctionne sous dotation globalisée depuis 2009 afin de lisser l'activité. Le calcul de celle-ci a été effectué sur une base prévisionnelle de 75.845 journées (74.472 en 2014), à un prix de journée de 234,73 € (224,73 € en 2014). Au final l'activité réelle de la DIMEF a été de 74.233 journées constatées, contre 77.158 en 2014 (-3,8%).

Les autres recettes de fonctionnement passent de 1 M€ à 593 K€, avec la fin des anciennes modalités de prise en charge des jeunes isolés étrangers.

En 2015, les dépenses de fonctionnement représentent 18,5 M€ (17,8 M€ en 2014, +3,9%), dont plus de 82% concernent les charges de personnel (15,2 M€).

La section de fonctionnement 2015 affiche ainsi un déficit de gestion de 74.533,32 €.

Avec les reprises des résultats 2013 et 2014, le résultat cumulé de fonctionnement à fin 2015, présente un excédent de 166.384,07 €.

■ La section d'investissement

Les produits d'investissement, réalisés à hauteur de 455 K€, sont constitués exclusivement par le FCTVA et les dotations aux amortissements, respectivement pour 38 K€ et 417 K€.

Les dépenses d'investissement représentent 175 K€. Ces dernières ont principalement permis l'acquisition de véhicules (25,5 K€) et l'achat d'équipements et de mobilier (149 K€).

Le solde de gestion 2015 affiche ainsi un excédent de 280.297,08 €.

Après reprise du résultat antérieur de 2014 (2.405.697,17 €), le résultat d'investissement cumulé, fin 2015, présente un excédent de 2.685.994,25 €.

■ Les résultats 2015

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un excédent de 2.852.378,32 € est constaté qu'il est proposé d'affecter de la manière suivante :

- résultat d'investissement à reporter en 2016 (001) : +2.685.994,25 € ;
- résultat de fonctionnement à reporter en 2017 (002) : +166.384,07 €.

Avec une reprise de l'excédent de fonctionnement 2014 en 2016 de 76.000 €, le résultat cumulé de la DIMEF présente un excédent de 2.928.378,32 € en parfaite concordance avec l'état II-2 du compte de gestion 2015 du comptable public.

Les restes à réaliser, à hauteur de 179.266,59€, en section d'investissement, font l'objet d'un report en 2016.

Enfin, il conviendra de constater sur l'exercice 2016 une plus-value de cession relative à un véhicule par émission d'un titre de 5.050 € à l'article 1064 « Réserve des plus-values nettes ».

LES PORTS DEPARTEMENTAUX

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2015	Reprise des résultats 2014 en 2015	Part affectée à l'investissement en 2015	Résultat à la clôture de l'exercice 2015
Investissement	1 028 184,56	930 943,73	97 240,83	37 294,00		134 534,83
Fonctionnement	1 101 889,77	1 116 937,86	-15 048,09	117 670,61	117 670,61	-15 048,09
Total	2 130 074,33	2 047 881,59	82 192,74	154 964,61	117 670,61	119 486,74

Le budget annexe des Ports départementaux regroupe la gestion des ports de commerce et de pêche de la Ciotat, Cassis, Niolon, La Redonne, Carro, le Jaï, le Sagnas et le Pertuis, ainsi que la conception et le suivi des travaux de protection et d'entretien.

Celui-ci est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M4 relative aux services publics industriels et commerciaux.

■ La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement, avec 1,1 M€, restent stable par rapport à 2014.

S'agissant des charges de fonctionnement, elles s'élèvent, hors dotations aux amortissements, à 507 K€, contre 536 K€ en 2014 (soit une baisse de plus de 5%).

Les dépenses de personnel restent stables avec 377 K€, contre 373 K€ l'année dernière.

■ La section d'investissement

Les recettes d'investissement, hors compte d'affectation au financement des dépenses d'investissement, s'élèvent à 911 K€

Elles sont constituées des dotations aux amortissements pour 610 K€ et d'une subvention d'équipement versée par le budget général. Cette subvention représente 300.998,70 € en 2015.

Hors quote-part des subventions d'investissement transférées, les dépenses d'investissement sont en légère baisse par rapport à 2014 (419 K€, contre 488 K€). Elles concernent les travaux d'agencement des ports, nécessaires au maintien en l'état du patrimoine.

Le solde de gestion 2015 présente un excédent de 97.240,83 €

Après la reprise d'un excédent de 37.294 € de 2014, le résultat cumulé d'investissement est porté à 134.534,83 €

■ Les résultats définitifs 2015

En tenant compte des reprises des résultats reportés 2014 et avec la reprise du solde du résultat de fonctionnement 2015, le résultat cumulé du budget annexe des Ports présente un excédent global de 119.486,74 € en parfaite concordance avec l'état II-2 du compte de gestion 2015 du comptable public.

En conséquence, je vous propose l'opération d'affectation suivante :

- résultat d'investissement à reporter en 2016 (001) : +134.534,83 € ;
- résultat de fonctionnement à reporter en 2016 (002) : -15.048,09 €.

Les restes à réaliser, à hauteur de 119.486,74 €, en section d'investissement, font l'objet d'un report en 2016.

LE LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2015	Reprise des résultats 2014 en 2015	Part affectée à l'investissement en 2015	Résultat à la clôture de l'exercice 2015
Investissement	160 534,82	253 906,59	-93 371,77	965 837,28		872 465,51
Fonctionnement	5 616 014,39	5 562 855,76	53 158,63	204 006,47	0,00	257 165,10
Total	5 776 549,21	5 816 762,35	-40 213,14	1 169 843,75	0,00	1 129 630,61

Le Laboratoire départemental d'analyses (LDA) a pour mission d'effectuer des contrôles, des analyses et des diagnostics au bénéfice de la population et ainsi de mettre en œuvre la politique de prévention de santé publique du Département.

Il intervient dans les domaines de la biologie médicale, l'hydrologie, l'hygiène alimentaire, la santé animale et dispose d'un service d'audit formation - conseil en hygiène alimentaire. Ce budget annexe est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M52.

■ La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement pour l'année 2015 hors dotation aux amortissements diminuent de plus de 8% atteignant 5,6 M€, contre 6,1 M€ auparavant.

Part prépondérante du budget du LDA, les prestations d'analyses reculent de 140 K€ sur l'exercice. Outre la baisse du nombre d'analyses, il convient de prendre en compte la baisse des recouvrements de 68 K€, ou encore une recette exceptionnelle de 281.000 € en 2014, qui avait permis d'améliorer les recettes de fonctionnement.

Côté dépenses de fonctionnement hors amortissements (5,4 M€), on constate une légère baisse. Ce chiffre se compose principalement des frais de personnel (3,2 M€, en baisse de 100 K€) et des dépenses d'exploitation qui restent stables à 2,1 M€.

Le solde de gestion fait apparaître un excédent pour l'exercice 2015 de 53.158,63 €.

Compte tenu des résultats reportés (excédent de 204.006,47 € en 2014), le résultat cumulé de fonctionnement, fin 2015, présente un excédent de 257.165,10 €.

■ La section d'investissement

Les produits de la section d'investissement, hors résultats et affectation, sont constitués des recettes d'amortissements et d'une plus-value sur cession d'immobilisation pour un montant de 161 K€.

En dépenses d'investissement (hors quote-part des subventions transférées), le laboratoire se dote de deux automates en biologie médicale, d'un véhicule pour un préleveur, ainsi que de divers matériels de laboratoire pour un total de 167,3 K€.

Pour 2016, l'achat de 5 véhicules, de matériels divers ainsi que de travaux sur le bâtiment sont d'ores et déjà prévus.

Le solde de gestion 2015 présente un déficit de 93.371,77 €.

Compte tenu des résultats reportés (excédent de 965.837,28 €), le résultat cumulé d'investissement, fin 2015, affiche un excédent de 872.465,51 €.

■ Les résultats définitifs 2015

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un excédent de 1.129.630,61 € est constaté que je vous propose d'affecter de la façon suivante :

- résultat d'investissement à reporter en 2016 (001) : +872.465,51 €;
- résultat de fonctionnement à reporter en 2016 (002) : +257.165,10 €.

Les restes à réaliser, à hauteur de 81.817,22 €, feront l'objet d'un report en 2016.

Sur la base des développements relatifs au budget principal et aux budgets annexes, je vous propose, en conséquence, conformément aux dispositions de l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales, de bien vouloir :

- adopter le compte administratif de l'exercice 2015 du budget principal et des budgets annexes, arrêté aux chiffres indiqués dans le rapport,
- procéder à la reprise ou à l'affectation des résultats du budget principal et des budgets annexes comme proposé dans le rapport.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL